

29.04.2004 - 17:37 Uhr

Le Conseil fédéral renonce à la loi sur les langues

(ots) - Le Conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 28 avril, de renoncer à la présentation au Parlement d'un projet de loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques. Il considère en effet que l'on dispose actuellement déjà des instruments nécessaires pour atteindre les objectifs que s'est fixés la loi. Le Conseil fédéral a néanmoins confirmé l'importance qu'il attribue au maintien du plurilinguisme et à la compréhension entre les communautés linguistiques. C'est la raison pour laquelle il va poursuivre sa politique qui vise à traiter à égalité, à l'intérieur de l'administration fédérale, l'allemand, le français et l'italien. Le Conseil fédéral va également veiller à ce que l'on tienne compte de la quatrième langue nationale, le romanche. En outre, le Conseil fédéral ne met pas en cause les subventions fédérales aux cantons des Grisons et du Tessin pour la promotion de l'italien et du romanche. D'autres mesures envisagées par la loi (enseignement des langues, encouragement des échanges) sont de la compétence des cantons. De nombreuses dispositions du projet de loi auraient par ailleurs conduit la Confédération à verser des subventions supplémentaires dans une période où les finances fédérales sont déjà dans une situation critique. La nouvelle loi aurait occasionné des frais supplémentaires de l'ordre de grandeur de 17 millions à partir de l'année 2008. Sur la base des dispositions actuelles, la Confédération verse annuellement au canton des Grisons quelque 4,5 millions de francs et à celui du Tessin 2,3 millions de francs pour la promotion de l'italien et du romanche. Le plan financier de la Confédération prévoit en outre des contributions annuelles de 800 000 francs pour soutenir des organisations favorisant la compréhension confédérale.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

Service de presse et d'information

Renseignements :

Jean-Marc Crevoisier, chef du service de la communication du DFI,

tél. 031 322 80 16

Achille Casanova, Vice-chancelier, tél. 031 322 37 03